



Plantation en limite de propriété

Par **loucho73**, le **12/06/2009** à **23:57**

Bonjour, rnj'ai acheté un terrain en 1999 sur lequel j'ai construis ma maison . le voisin à 3 arbres de hautes futaies (entre 12 et 15metres) les troncs se trouvent entre 40 et 90 centimetres de ma propriété ce qui fait qu' ils m'apportent de l'ombre sur le terrain , les branches, et les feuilles en automne. (ces arbres ont soi-disant plus de trente ans) ai-je le droit de l'obliger à les couper ?rnquel sont mes droits !rnMerçi d'avance pour votre réponse!!

Par **augustin**, le **14/06/2009** à **19:42**

Il va falloir déterminer s'ils ont dépassé la hauteur légale de 2m depuis de 30 ans.